



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/2000/191  
7 mars 2000  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ARABE

---

LETTRES IDENTIQUES DATÉES DU 6 MARS 2000, ADRESSÉES  
AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE  
SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'IRAQ  
AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 5 mars 2000 qui vous est adressée par le Ministre des affaires étrangères de l'Iraq, M. Mohammed Saïd Al-Sahaf concernant la politique d'agression que les États-Unis et le Royaume-Uni ne cessent de mener contre l'Iraq. Ainsi, leurs forces aériennes ont effectué 165 sorties au-dessus des villes et villages iraqiens au cours de la période du 22 au 29 février 2000, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Saeed H. HASAN

ANNEXE

Lettres identiques datées du 5 mars 2000, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères de l'Iraq

J'ai l'honneur de vous informer que les forces aériennes des États-Unis et du Royaume-Uni ont continué de violer l'espace aérien de la République d'Iraq décollant de leurs bases situées en Arabie Saoudite, au Koweït et en Turquie. Elles ont effectué 165 sorties au cours de la période du 22 au 29 février 2000, 87 à partir de l'Arabie Saoudite, 26 à partir du Koweït et 52 à partir de la Turquie, comme précisé ci-dessous.

1. Région nord : 25 sorties aériennes. Vitesse : 720 à 780 km/h. Altitude : 6 000 à 12 000 m. Les détails relatifs aux sorties sont présentés ci-après :

a) Le 23 février 2000 à 11 h 35, des avions des États-Unis et du Royaume-Uni de type F-14, F-15, F-16 et EA-6B ont violé l'espace aérien iraquien dans la région nord, provenant de l'espace aérien turc. Ils ont effectué 16 sorties à partir de l'espace aérien turc avec l'appui d'un système aéroporté d'alerte et de contrôle (AWACS) volant à l'intérieur de l'espace aérien turc. Ces avions ont survolé les régions de Mossoul, Amadiya, Dahouk, Tell Afar, Arbil, Bibo, Aqra, Aïn Zala, Sinjar et Zakho. Nos défenses aériennes ont riposté en état de légitime défense et les ont contraints à prendre la fuite à 14 h 35.

b) Le 28 février 2000 à 11 heures, des avions des États-Unis et du Royaume-Uni de type F-14, F-15, Torpedo et EA-6B ont violé l'espace aérien iraquien dans la région nord, provenant de l'espace aérien turc. Ces avions ont effectué 14 sorties avec l'appui d'un système aéroporté d'alerte et de contrôle (AWACS) volant à l'intérieur de l'espace aérien turc. Les avions ont survolé les régions de Mossoul, Amadiya, Dahouk, Tell Afar, Arbil, Bibo et Aqra. Nos défenses aériennes ont riposté en état de légitime défense et les ont contraints à prendre la fuite à 13 h 20.

c) Le 29 février 2000, à 11 h 5, des avions des États-Unis et du Royaume-Uni de type F-14, F-15, F-16, Torpedo et EA-6B ont violé l'espace iraquien dans la région nord, provenant de l'espace aérien turc. Les avions ont effectué 22 sorties avec l'appui d'un système aéroporté d'alerte et de contrôle (AWACS) survolant l'intérieur de l'espace aérien turc. Ces avions ont survolé les régions de Mossoul, Amadiya, Tell Afar, Arbil, Bibo, Aqra, Aïn Zala, Sinjar et Zakho. Nos défenses aériennes ont riposté en état de légitime défense et les ont contraints à prendre la fuite à 14 h 10.

2. Région sud : 113 sorties. Vitesse : 720 à 780 km/h. Altitude : 9 000 à 13 000 m. Des détails concernant ces sorties sont présentés ci-après :

a) Le 22 février 2000, à 12 h 20, des avions des États-Unis et du Royaume-Uni de type F-14, F-15, F-16, F-18, Torpedo et EA-6B ont violé l'espace aérien iraquien dans la partie sud du pays, provenant des espaces aériens saoudien et koweïtien. Ces avions ont effectué 44 sorties, 30 depuis l'espace aérien saoudien, avec l'appui d'un système aéroporté d'alerte et de contrôle

/...

(AWACS) se trouvant à l'intérieur des espaces aériens saoudiens et 14 depuis l'espace aérien koweïtien, avec l'appui d'un système aéroporté d'alerte et de contrôle de type E2-C se trouvant à l'intérieur de l'espace aérien koweïtien. Ces avions ont survolé les régions de Nassiriya, Samawa, Salmane, Artawi, Taqtaqana, Qal'at Saleh, Afak, Amara, Diouaniya, Achbija et Qorna. Nos défenses aériennes ont riposté en état de légitime défense et les ont contraints à prendre la fuite à 20 heures.

b) Le 23 février 2000, à 19 h 10, des avions des États-Unis et du Royaume-Uni de type F-14, F-15 et F-18 ont violé l'espace aérien iraquien dans la partie sud du pays, provenant des espaces aériens saoudien et koweïtien. Ces avions ont effectué six sorties, quatre depuis l'espace aérien saoudien, avec l'appui d'un système aéroporté d'alerte et de contrôle de type AWACS se trouvant à l'intérieur de l'espace aérien saoudien et deux depuis l'espace aérien koweïtien, avec l'appui d'un système aéroporté d'alerte et de contrôle de type E2-C se trouvant à l'intérieur de l'espace aérien koweïtien. Ces avions ont survolé les régions de Lassaf, Achbija, Aniya, Artawi et Oum Qasr. Nos défenses aériennes ont riposté en état de légitime défense et les ont contraints à prendre la fuite à 21 heures.

c) Le 24 février 2000, à 19 h 20, des avions des États-Unis et du Royaume-Uni de type F-14, F-15, F-16, F-18 et Torpedo ont violé l'espace aérien iraquien dans la partie sud, provenant de l'espace aérien saoudien. Ces avions ont effectué 10 sorties avec l'appui d'un système aéroporté d'alerte et de contrôle de type AWACS se trouvant à l'intérieur de l'espace aérien saoudien. Ces avions ont survolé les régions de Lassaf, le sud de Najaf, Rifa'i, Nassiriya et Chinafiya. Nos défenses aériennes ont riposté en état de légitime défense et les ont contraints à prendre la fuite à 21 h 30.

d) Le 26 février 2000, à 8 h 50, des avions des États-Unis et du Royaume-Uni de type F-14, F-15, F-16, F-18, Torpedo et EA-6B ont violé l'espace aérien iraquien dans la partie sud du pays, provenant des espaces aériens saoudien et koweïtien. Ces avions ont effectué 22 sorties, 18 depuis l'espace aérien saoudien, avec l'appui d'un système aéroporté d'alerte et de contrôle de type AWACS se trouvant dans l'espace aérien saoudien et quatre depuis l'espace aérien koweïtien, avec l'appui d'un système aéroporté d'alerte et de contrôle de type E2-C se trouvant à l'intérieur de l'espace aérien koweïtien. Ces appareils ont survolé les régions de Samaoua, Achbija, Joulaïba, Artawa, Nassiriya, Lassaf, Chinafiya, Qala't Sukkar et Chatrah. Nos défenses aériennes ont riposté en état de légitime défense et les ont contraints à prendre la fuite à 10 h 40.

e) Le 28 février 2000, à 8 h 45, des avions des États-Unis et du Royaume-Uni de type F-14, F-15, F-16, F-18, Torpedo et EA-6B ont violé l'espace aérien iraquien dans la partie sud, provenant des espaces aériens saoudien et koweïtien. Ces avions ont effectué 19 sorties depuis l'espace aérien saoudien, avec l'appui d'un système aéroporté d'alerte et de contrôle de type AWACS se trouvant à l'intérieur de l'espace aérien saoudien et six depuis l'espace aérien koweïtien, avec l'appui d'un système aéroporté d'alerte et de contrôle de type E2-C se trouvant à l'intérieur de l'espace aérien koweïtien. Ces avions ont survolé les régions de Samawah, Achbija, Nassiriya, Lassaf, Taqtaqana, Afak, Noukhaïb, Bassorah, Safouane, Najaf et Ali al-Gharbi. Nos défenses aériennes

ont riposté en état de légitime défense et les ont contraints à prendre la fuite à 10 h 30.

f) Le 29 février 2000, à 8 h 5, des avions des États-Unis et du Royaume-Uni de type F-15, Torpedo et EA-6B ont violé l'espace aérien iraquien dans la partie sud, provenant de l'espace aérien saoudien. Ces avions ont effectué 12 sorties, avec l'appui d'un système aéroporté d'alerte et de contrôle de type AWACS se trouvant à l'intérieur de l'espace aérien saoudien. Les avions ont survolé les régions de Lassaf, Maloutabat, Achbija et Noukhaïb. Nos défenses antiaériennes ont riposté en état de légitime défense et les ont contraints à prendre la fuite à 10 h 33.

Cette agression reflète la poursuite de la politique d'agression suivie par les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni à l'encontre de la République d'Iraq, qui est devenue la politique établie depuis 1992 jusqu'à l'heure actuelle, l'objectif étant de porter atteinte à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de l'Iraq, et d'infliger des dommages de façon systématique et organisée à sa population, à ses infrastructures et à ses institutions civiles. C'est une politique réaffirmée par les déclarations répétées des responsables américains et britanniques qui prétendent défendre les mesures relatives aux zones d'interdiction de survol.

Le Gouvernement iraquien rejette catégoriquement ce qu'il est convenu d'appeler les deux régions d'interdiction de survol imposées par les États-Unis d'Amérique et la Grande-Bretagne, qui ont pris une décision unilatérale dénuée de tout fondement juridique légitime, et rejette ce qui découle de cette décision illégale, en particulier les prétextes et les justifications futiles sur lesquelles s'appuient ces États pour tenter de justifier leur agression militaire contre notre pays.

Le soutien logistique que l'Arabie saoudite, le Koweït et la Turquie apportent aux Américains et aux Britanniques en fait des complices essentiels dans l'agression contre l'Iraq, qui partagent en tant que tels la responsabilité internationale découlant de ces actes qui frappent le peuple de la République d'Iraq.

Le Gouvernement iraquien, qui condamne ces actes de provocation, vous prie de bien vouloir intervenir auprès des gouvernements de ces États afin qu'ils mettent définitivement un terme à ces actes.

Le Ministre des affaires étrangères  
de la République d'Iraq

(Signé) Mohammed Saïd AL-SAHAF

-----